

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-GARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

La plaie de la Colonie.

Il existe dans la plupart de nos colonies des dissensions, des divisions de partis vraiment regrettables à tous les points de vue. La nôtre n'en est malheureusement pas exempte et, ici, peut-être plus que partout ailleurs, ces divisions sont extrêmement nuisibles à l'intérêt général, à la bonne marche des affaires et en ce moment sur tout au relèvement du pays.

Le remède serait sans doute facile à trouver mais comme nous sommes certains d'avance qu'il ne serait pas appliqué, nous nous garderons bien de perdre notre temps à l'indiquer.

Ce ne serait encore là, cependant, qu'un demi-mal, si l'Administration en général avait soin de se tenir, comme elle le devrait, en dehors de toutes ces dissensions et de toutes ces luttes; mais il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer de ces fonctionnaires politiciens qui s'occupent de tout, excepté de s'acquitter de leurs fonctions avec justice et impartialité, qui mettent même parfois leur influence et leur autorité au service d'un parti pour écraser les autres.

Ces fonctionnaires sont la plaie d'une Colonie qu'ils grugent d'abord à bâilles dents autant par les traitements exagérés qu'ils se font octroyer que par les concussions et les gabegies dont ils se rendent coupables, et dont ensuite ils paralySENT toutes les énergies vitales par les vexations, les ennuis de toutes sortes qu'ils suscitent au Commerce et à l'Industrie qu'ils devraient cependant protéger.

Nos îles St-Pierre et Miquelon ont connu une époque où ces fonctionnaires descen-

daient ouvertement dans l'arène et donnaient libre cours à leurs haines et à leurs rancunes personnelles; celle où les Sazie, les Gaillac, les Michas, les Teulon etc., avaient entrepris de terroriser notre parti. Leur règne, heureusement, fut éphémère, et, malgré tous les efforts tentés dans la suite par Antonetti de néfaste mémoire pour amener leurs successeurs à marcher dans la même voie, bien rares furent ceux qui s'y laissèrent conduire.

Serions-nous à la veille de revivre ces temps troublés et si funestes au pays?

Notre Administrateur M. Didelot a été envoyé ici pour ramener le calme dans la population.

Disons tout d'abord quel paix dont nous jouissons depuis le départ d'Antonetti n'eut jamais été troublée sans ce refus arbitraire et vexatoire de l'autorisation d'une école libre que nous avions, tout comme nos frères de la Métropole le droit de réclamer et d'obtenir. Ce droit, nous l'avons défendu avec toute l'énergie dont nous étions capables; la paix en a été un peu troublée, sans doute, mais à qui la faute? Faudrait-il donc se laisser égorgé *sans crier et se défendre*?

Enfin, le pays se serait certainement pacifié de lui-même sans les nouvelles vexations dont la grande majorité de la population est l'objet depuis quelques mois, de la part de certains fonctionnaires actuels, dignes émules de ceux que nous nommons plus haut.

L'autorisation pourtant si restrictive, du Collège St-Christophe, a eu le don d'exaspérer ces politiciens haineux qui s'étaient vantés de nous museler après avoir ébranlé nos dernières libertés.

Plus anti-libéraux que l'anti-libéral Milhès-Lacroix, leur maître; ils prétendaient nous empêcher par les menaces et par la

force, d'ouvrir cette école pour laquelle nous n'avons pas craint d'affronter les amendes et mêm la prison. Malgré eux ce'te école a été ouverte et fonctionne régulièrement depuis deux mois; encore une fois, cela les exaspère et dans leur rage impuissante, ils ne rêvent que vengeance, maudissant à la fois le Ministre qu'ils accusent de faiblesse et M. Didelot lui-même qu'ils regardent depuis lors comme un *traître*.

Nous ne sommes pas chargés de défendre notre Administrateur; nous voulons bien le croire sur parole et admettre qu'il n'a fait, dans cette question Ecole, qu'exécuter à la lettre les instructions ministérielles; mais nous sommes loin de partager l'avis de ses fonctionnaires, nous estimons, au contraire, qu'il a fait beaucoup trop de zèle et montré bien peu d'empressement à donner satisfaction à la population; et c'est pourquoi il nous inspire peu de confiance.

Mais peut-être passerions nous encore l'éponge s'il nous montrait maintenant par des actes nets et précis, qu'il est vraiment décidé, non pas à suivre les errements de son prédecesseur, mais bien à travailler au relèvement du pays. D'aucuns, même parmi nos amis, le croient sincèrement, mais s'ils ont confiance en M. Didelot, ils n'en sont pas moins obligés de se rendre à l'évidence et de constater qu'un certain nombre de ses fonctionnaires, pour qui l'avenir du pays n'est rien, essayent par tous les moyens de l'entraîner dans une voie tout à fait différente de celle qu'il semble disposé à suivre.

Il ne fait plus en effet de doute pour personne que dans le monde fonctionnaire et administratif il existe actuellement deux camps bien tranchés, le parti de l'*ordre et de l'apaisement*, le seul favorable aux réformes, et le parti du *désordre et des me-*



sures vexatoires qui paralySENT tous les efforts et annihilENT les meilleures volontés.

Voilà pourquoi les réformes tant de fois promises sont reléguées au second plan et le seront aussi longtemps que tous ces fonctionnaires politiciens n'auront pas obtenu les sanctions qu'ils réclament contre les préteNDUS organisateurs de la manifestation du 16 novembre dernier. En attendant, leurs futures victimes se portent à merveille; mais le pays, lui, est dans la partie et il y restera tant que ses intérêts seront ainsi sacrifiés à ceux de tous ces parasites qui le sucent jusqu'au sang.

Mais, nous contribuables, nous en avons assez, nous sommes fatigués de payer et de nourrir tous ces « *cœr-eve-de-faim* » de la Métropole, tous ces protégés de Sénateurs ou Députés en mal de réélection, ces incapables pour la plupart, ces « *rastas* », en un mot, qu'on nous envoie ici parce qu'il faut à tout prix les caser.

Oui nous sommes fatigués de toujours payer et de remplir la Caisse de ce Trésor Colonial où des fonctionnaires, sans aucun doute, trompent la vigilance d'autres fonctionnaires sinon de mèche avec eux, puissent à pleines mains, en en faisant disparaître d'un seul coup, *trente six mille huit cent dix francs*.

Ils sont nombreux à St-Pierre, ceux qui partent de fonder la ligue des contribuables et de refuser le paiement des impôts. L'idée fait du chemin et le jour où l'entente (la vraie celle-là) se fera sur ce point, est peut-être plus proche qu'on ne le croit.

Central des armateurs de France, tentant à obtenir pour les chalutiers l'autorisation de transborder, sans perdre le bénéfice de la prime, leurs produits sur des navires chasseurs français, dans les eaux abritées du port de Sydney.

Ceci est réellement un comble et nous sommes en droit de nous demander si le Comité Central des armateurs n'a pas juré la ruine de notre pauvre pays. En effet tout le monde sait que c'est en partie, grâce à son intervention, que l'affaire *baletac* a été repoussée il y a quelques années, et tout le monde sait aussi, (sauf les gens de parti pris) que cette industrie eût fait le plus grand bien au Commerce de Saint-Pierre, sans entraver en aucune façon, et quoi qu'on en ait dit, la pêche à la morue.

Voilà qu'à présent ce même Comité veut enlever à la Colonie le seul bénéfice qu'elle peut retirer de la présence des chalutiers dans nos eaux et cela, pour une question de quelque centaines de francs, au profit de quelques capitalistes.

Les raisons pour lesquelles cette demande doit être repoussée sont nombreuses, nous n'avons ni le temps ni la place pour les examiner toutes.

La plus sérieuse est qu'on ne saurait l'accorder sans commettre une injustice flagrante.

On sait en effet que les navires à voiles métropolitains ne peuvent aller ailleurs qu'à St-Pierre déposer leurs produits. C'est du reste tout naturel, ces navires profitent des primes accordées par le Gouvernement Français et il n'est que juste que, s'ils ont des dépenses à faire, des droits à acquitter ce soit une Colonie française qui en profite.

Pourquoi alors vouloir faire une faveur aux chalutiers à vapeur, c'est inadmissible, nous le répétons.

Le Comité central des armateurs fait valoir :

1^e Que les dépenses à St-Pierre sont élevées;

2^e Qu'on ne peut s'y ravitailler, Saint-Pierre manquant des ressources nécessaires.

Sur le premier point, si nous admettons que les droits de navigation sont élevés, il ne faut pas oublier qu'ils sont les mêmes pour tous, qu'ils ne se paient qu'une fois par an et que si on met en ligne les frais de port d'un chalutier de 150 tonneaux de jauge nette, avec l'importance des opérations que ce navire fît à St-Pierre, on conviendra que cette dépense est bien minime.

Plusieurs chalutiers ont en effet transbordé à St-Pierre l'an dernier des milliers de quintaux représentant de très grosses sommes et puis, les droits de navigation seront peut-être diminués un jour, nous en avons le ferme espoir.

Envisageons donc la question de ravitaillement. Tout d'abord, les denrées ne sont pas sensiblement plus chères qu'à Sydney. De plus, on trouve dans notre port tout ce qui est nécessaire aux réparations quelconques.

St-Pierre possède deux cales sèches, des forges, une fonderie, des ajusteurs, des ouvriers de tous les corps de métier et nous pouvons affirmer que tous les travaux concernant les navires peuvent y être fait mieux qu'à Sydney et à meilleur marché sous tous les rapports.

Reste donc la question du charbon. Or quand on saura que les chalutiers désirent prendre leur charbon à St-Pierre, rien ne sera plus facile que d'y créer des approvi-

sionnements. Du reste, qui empêche les propriétaires de chalutiers d'envoyer un de leurs navires avant le commencement de la pêche, transporter à St-Pierre le charbon qui leur sera nécessaire pendant la campagne et l'y écomagasinier, ils y gagneraient le fret, les magasins et habitations à louer ne manquent pas malheureusement.

Les raisons invoquées par le Comité central ne sont donc pas sérieuses et l'autorisation demandée serait la porte ouverte à de nombreux abus, à de nombreuses fraudes qui pourraient se commettre et qu'il serait fort difficile d'empêcher. St-Pierre est aussi près du Banque-reau que Sydney peut l'être, il est plus près du Grand Banc, et puis, est-ce qu'on ne doit pas aussi considérer la chose au point de vue Français ?

Il serait vraiment honteux pour la France de favoriser quelques gros capitalistes au détriment d'une Colonie qui traverse des difficultés inouïes, qui est sur le point de disparaître si l'on n'y prend garde et qui est le seul point de l'Amérique du Nord où flotte encore le pavillon tricolore.

Nous savons que la Chambre de Commerce a déjà repoussé une proposition de ce genre faite, il y a deux ans, elle maintiendra sans doute sa décision. D'un autre côté les Syndicats des armateurs et pêcheurs ont eux-mêmes protesté et nous sommes persuadés que le Ministre des Finances ne sanctionnera pas une pareille demande, comme étant injuste et antipatriotique.

On nous affirme qu'une des grosses maisons d'armement de St-Pierre qui armé en même temps des chalutiers aurait signé la demande qui appuie le Comité Central des armateurs. Nous pouvons d'autant moins le croire qu'un des membres de cette Société fait partie du « Comité de défense des Intérêts de St-Pierre ».

On ne s'expliquerait guère, en effet, comment ce monsieur pourrait concilier des intérêts si opposés et appuyer une demande qui, si elle était accordée aurait pour résultat de faire le plus grand tort à notre Colonie.

Ca se gâte!

Les temps sont durs, tout le monde s'en aperçoit, même M. Coudray.

Ce pauvre petit gratte-papier, qui avait l'habitude de se la couler aussi douce que possible, se plaint amèrement d'avoir trop de travail depuis quelque temps. C'est qu'avec le nouveau Chef de Bureau, qu'on dit très actif et fort débrouillard en affaires, il faut marcher et marcher *droit*, ce qui n'est pas donné de faire à tout le monde surtout à certaines heures de la journée.

Cela ne vient pas dire que M. Coudray marche de travers; oh non, mais il paraît tout de même que ça se gâte depuis que M. Robert a mis le nez dans certaines papeteries. La comptabilité du Bureau de

LES CHALUTIERS.

La pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve semble être à un tournant de son histoire.

L'emploi des chalutiers à vapeur paraît devoir se vulgariser en raison des succès obtenus par quelques uns de ces navires qui ont fréquenté les bancs il y a deux ans et surtout l'année dernière.

Nous avons déjà décrit ici, avec un peu de pessimisme peut-être, mais dans la vraie quand même croyons-nous, la situation qui sera créée aux navires faisant la pêche à la ligne de fond lorsque la réussite des chalutiers sera complète; le péril grandit, il devient de plus en plus menaçant.

Il faut donc se défendre pour empêcher notre chère Colonie de couler complètement.

M. le Chef du Service de l'Inscription Maritime vient en effet de faire connaître à la Chambre de Commerce et aux Syndicats des armateurs que le Ministre des finances lui a transmis une demande du Comi-

Bienfaisance par exemple, est certainement en règle; mais enfin, on dit qu'elle ne serait pas d'une clarté... éblouissante pour tout le monde.

Pour en avoir le cœur net, un de nos amis a interviewé M. Coudray, à ce sujet, et essayé de lui tirer, comme on dit vulgairement, les vers.... du nez. Peine perdue! M. Coudray est au moins aussi réservé sur cette question, sinon plus, que sur celle des 36,810 francs disparus de la Caisse du Trésor Colonial.

Il est vrai que la discrétion est une des qualités que doit posséder tout bon comptable et certes M. Coudray en est un.

Encore et toujours les 36,810 francs.

Trente-six mille huit cent dix francs ont disparu de la Caisse du Trésor Colonial.

Deux personnes ayant chacune une clef avaient la garde de cette Caisse, aucune d'elles n'a subi d'*interrogatoire* au moins par devant le Juge d'Instruction: *pourquoi?*

D'autre part on nous affirme que M. Julian Daguerre, en faveur duquel une ordonnance de non lieu vient d'être rendue, a offert de venir fournir toutes les explications qu'on voudrait, dans le cas où la Justice consentirait à prendre à sa charge les frais de son voyage. *Pourquoi* encore n'a-t-on pas accepté?... C'est donc qu'après l'avoir cru *coupable*, la Justice reconnaît son *innocence*?

Mais alors, que celle-ci dirige d'un autre côté ses investigations.

Un vol de 36,810 francs a été commis: le voleur se trouve bien quelque part, que diable! qu'on le recherche!

Tête d'imbécile et tête d'ivrogne.

ON NOUS ÉCRIT DES ILES CANARIES

Le jeune M... ne fréquente plus depuis longtemps déjà, l'école du *Père Lacuite* ni aucune autre d'ailleurs.

Il rencontre par hasard un fonctionnaire bien connu par son amour pour les petits verres, sa face rubiconde et sa tête de boule dogue qui l'arrête et lui dit d'une

voix railleuse et absinthée:

« Et toi aussi M..., tu vas sans doute au Collège? »

« Oui... pourquoi? répond le jeune M., intrigué par cette question singulière.

« Ah! répond ce fonctionnaire, en ajustant ses binocles sur son... *lumiflon*: c'est que j'ai beaucoup de plaisir à regarder une tête d'imbécile. »

« Vraiment? riposta aussitôt le gamin, eh bien! moi je n'en ai pas beaucoup à regarder une tête d'ivrogne comme la vôtre. » Et il lui tourna les talons.

Le fonctionnaire court encore....

D'un œuf blanc sort parfois poussin noir

Le bruit a circulé récemment, de l'installation, sur la Pointe du Cap Blanc de Miquelon, d'un sifflet de brume, modèle de celui de la Pointe-Plate: renseignements pris, nous sommes à même de démentir ce bruit, et remettre les choses au point.

Il s'agit simplement, d'une petite fuitasse qu'à voulu se payer un notable des îles, désireux de passer son nom à la postérité.

Ce notable, influent, Membre de la Ligue des Droits de l'homme — paraît-il, a soumis à l'Administration de la Colonie — à quel titre, nous l'ignorons — le projet suivant: mettre au phare du Cap Blanc, un corne à brume à manivelle, modèle employé sur les goélettes et navires pêcheurs pour servir d'indication d'atterrissement aux bateaux qui fréquentent ces parages.

Il est à croire que ce personnage a une bonne fiche, car l'Administration a immédiatement accepté son projet; si l'on en juge du moins, par ce qu'elle a fait demander en ville, le prix des cornes à brume modèle indiqué.

Cette lubie, ainsi que l'empressement de l'Administration à l'accepter, ne mériterait pas d'être relevée, s'il n'y avait là un danger pour la navigation, danger que nous allons signaler et prouver en quelques lignes.

Quand un sifflet de brume est jugé nécessaire sur tel ou tel point d'une côte, la condition première de son installation, est que le son qu'il émettra ne pourra en aucune façon se confondre avec les signaux de brume des vapeurs ou voiliers fréquentant ce point, or les cornes à brume, à main,

quels qu'ils soient, ne rempliront jamais cette condition, et, pour cause le projet en question, doit être signalé à l'attention comme susceptible de provoquer des naufrages.

De quelque façon que puisse être tournée la manivelle — ce qui serait, paraît-il, moins comme distraction gratuite aux gardiens de phare — il sera toujours facile de prendre le son *officiel* pour celui d'un vulgaire corne à brume de bateau au mouillage ou sous voile, et, le capitaine en recherche de capelan, nouvelles, ou côté, y viendrait comme l'alouette au miroir, reconnaissant trop tard son erreur; ce serait remplacer avantageusement, le fanal aux cornes des bœufs, qu'employaient nos anciens pirates des côtes.

Par ailleurs, la nécessité de cette installation est loin d'être prouvée; le point indiqué est peu fréquenté hors la saison du capelan; il n'y a pas eu de naufrage à plusieurs milles à la ronde depuis quelques 20 ans; et les doris ou waris qui y fréquentent annuellement ainsi que les goélettes miquéliennes y passant deux fois l'an, ont un point de repère autrement sûr qu'un corne à brume: celui de la sonde; nos pêcheurs savent en effet, et les cartes indiquent aux étrangers, que les « veaux-marins » rochers très dangereux situés à 3 milles de la côte, ne sont que le prolongement de la montagne du Cap Blanc, et que, sur une ligne *absolument* droite reliant ces deux points, la sonde accuse une différence de plus de 10 brasses de profondeur, du Sud au Nord; un novice, placé aux environs de ces rochers part temps de brume, trouverait le Cap Blanc en se jouant, et pour employer un terme marin, *trait le chercher comme avec la main*.

Notre notable, puisqu'il a besoin de justifier la remise d'une distinction honorifique que l'administration lui a, dit-il, promis, ferait mieux d'indiquer — la marine étant sa partie — la base de Ballyea, située sur la route directe de St-Pierre à Miquelon, base qui découvre à peine à marée basse, et pour laquelle les demandes ont toujours été vaines.

Il aurait là, une belle occasion de montrer son influence auprès des pouvoirs supérieurs de la Colonie, et rien ne l'empêcherait, ensuite, lorsqu'il sera d'accord, de demander à ce que la bouée automatique autrefois mouillée aux « veaux-marins » soit rétablie; ce serait l'acheminement vers le couronnement d'une carrière si bien remplie, l'érection d'un buste, sur la place publique de Miquelon.

Monsieur André Commissaire de la Marine.



M. André est un homme remarquable sous tous les rapports : mais surtout par sa barbe.

Il est Procureur de la République, Juge du Tribunal Maritime et Membre de toutes les commissions imaginables de la Colonie. Partout il réussit à merveille !

Il paraît qu'il connaît à fond toutes les questions de droit. Aussi nous permettons-nous de l'i demander de quel droit il s'est permis de faire faire de la pacotille pour son compte à bord du vapeur postal où toute pacotille est rigoureusement interdite, ainsi que l'indique clairement l'apostille portée sur le rôle du vapeur ?

Comment se fait-il que le Commissaire de la Marine, M. André, se soit permis de recevoir clandestinement gratuitement (sans payer aucun frêt), et cela au détriment du vapeur, des vivres, etc., qui lui étaient apportées au Canada par le vapeur « St-Pierre-Miquelon ».

Nous espérons qu'il aura bientôt des comptes à rendre à ce sujet.

Chefs de Services.

Nous avons pu nous procurer quelques lettres et autres documents que certains chefs de service de cette colonie avaient adressés à un de nos amis.

Nous publierons en temps et lieu ces documents pour montrer au public ce que valent certains hommes de ce pays.

LE NOUVEAU CLUB

Un certain nombre de nos amis nous ont presque supplié de ne pas faire paraître la chansonnette annoncée dans notre dernier numéro.

Nous ne demandons pas mieux que de leur être agréables, mais nous sommes jusqu'à un certain point engagés vis à vis de

nos lecteurs, à qui nous avons promis ce petit régal et dont beaucoup nous en réclament l'impression immédiate.

Nous allons essayer de contenter les uns et les autres en ne publant que quatre couplets sur treize, nous réservant, bien entendu, de publier le reste plus tard si nous le jugeons à propos.

Voici les quatre couplets en question.

Le nouveau Club.

air: Cadet Rousselle.

I

Des St-Pierrais (?) ont décidé (bis)
De monter un Club au Café (bis)
Ge sra la social' de tons les âges
On ne prendra que des gens sages
Ah ! ah ! ah ! oui vraiment
On s'amusera bien gentiment.

VI

On admettra d' tous les métiers (bis)
Des boulanger's, des charcutier's (bis)
Des cafetier's, des catetière's
Des p'tites bonnes, des lirgères
Ah ! ah ! ah ! non vraiment
Y aurait pas d' plaisir autrement

VIII

De joli's dames pas trop bégueule's (bis)
Ont demandé rien qu' pour sa g.... (bis)
Dévinez qui ? Mais ! Petit Sec
Ah ! scrénieugneu c'est ça qu'est chouette
Ah ! ah ! ah ! oui vraiment
Tout l'monde en sra assurément,

XI

De temps en temps pour s' divertir
On s' pay'r une' partie d' plaisir
On ira tous en pique-nique
Bras d'ssus, bras d'ssus ce sra comique
Ah ! ah ! ah ! oui vraiment
Je veux en être assurément.

A VENDRE.

Un beau buffet en noyer ;
une lampe suspension.

Occasion exceptionnelle.

S'adresser chez Monsieur G. Norgeot.

AVIS.

Monsieur Apesteguy Gustave informe messieurs les armateurs, capitaines et patrons qu'il est en mesure de fournir aux navires pêcheurs toute la glace dont ils pourront avoir besoin pour leur boëtte à Mirande (côte de Miquelon).

NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
4 5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	40 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%	Paiement p. retour		

Adresser communication-envois à
THÉODORE CHAMPION ET C^{ie}

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

IMPRIMERIE

"LA VIGIE"

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,
cartes de faire-part,
Naissance - Mariage
et Décès

Factures - Bon
Connaissances etc.,
Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre